



## GENDARMERIE ET PROFILAGE

### LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES DU COMPORTEMENT (DSC)

> De quoi parle-t-on ?

> Quelle est la différence entre le profilage et l'analyse comportementale ?

> Quel intérêt pour le gendarme sur le terrain ?

> Dans quels cas saisir le DSC ?

● Créé en 2001 et opérationnel depuis 2002, le DSC a pour mission d'apporter une dimension psychologique à l'enquête judiciaire.

● L'analyse comportementale est une notion plus vaste puisqu'elle englobe le profilage (ou la réalisation du profil d'auteur inconnu), la comparaison de cas et la conduite d'audition.

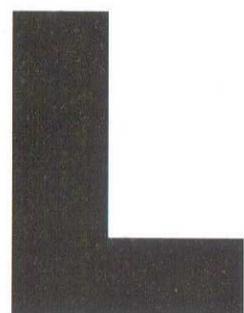
● Le DSC épaulé et conseille l'enquêteur dans la recherche du suspect, dans la compréhension du comportement criminel et la conduite d'audition. Il participe à la détection de sérialité.

● Lors d'événements en série ou à l'occasion d'un fait unique présentant certaines caractéristiques.

# L'analyse comportementale

## outil d'aide à l'enquête

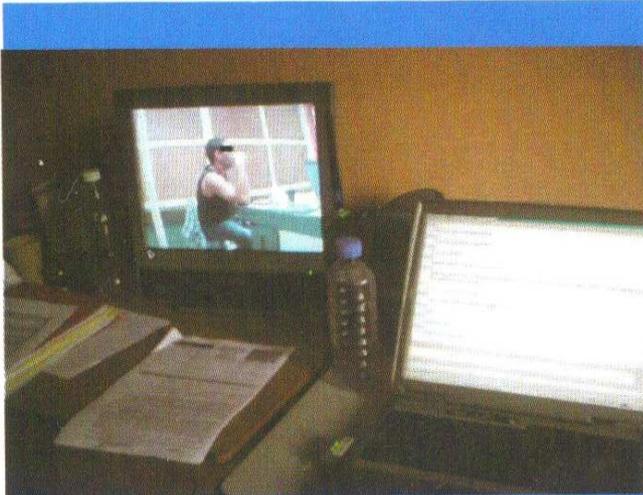
par MARIE-LAURE BRUNEL-DUPIN et PIERRE CHAIGNON



***Le Silence des Agneaux, Profilers ou encore Esprits criminels... Autant de films et séries télévisées qui évoquent pour le public ce policier énigmatique parvenant, presque par magie, à décrypter le comportement d'un tueur en série, à prévoir ses actions et à l'appréhender. Aux États-Unis on parle de *profiling*. Présentation de nos Profilers à la française.***

Si le profilage est la traduction du terme anglo-saxon *profiling*, l'analyse comportementale est une expression typiquement francophone. Les canadiens sont d'ailleurs les précurseurs en la matière. Depuis plusieurs années maintenant, la Gendarmerie royale canadienne et le Service de l'analyse du comportement à Montréal se sont penchés sur la question, en menant des études universitaires et en développant des méthodes qui ont fait leur preuve sur le terrain. Le Département des sciences du comportement (DSC) de la

gendarmerie nationale s'est inspiré non seulement de ces expériences outre-Atlantique mais aussi sud-africaine (police du Cap), et des travaux du professeur Michel Benezech sur les composantes du crime violent pour la conception de ses propres protocoles. Depuis plusieurs années, des échanges constructifs réguliers avec ces correspondants permettent d'évaluer, de développer et d'optimiser le travail amorcé. Si la conception américaine se limite à la détection des tueurs en série, l'analyse comportementale, moins restrictive, regroupe non seulement la réalisation d'un profil d'auteur inconnu, mais aussi la conduite d'audition et l'analyse comparative de cas. Partie intégrante de l'investigation judiciaire, elle apporte au directeur d'enquête une plus-value en matière de compréhension du comportement criminel et d'orientation à donner aux recherches sans jamais se substituer aux enquêteurs. Ainsi, les éclairages, hypothèses et autres éléments



Le DSC épaulé et conseille l'enquêteur dans la conduite des auditions des suspects.

DSC

fournis par les analystes ne contiendront jamais le nom de l'auteur. Leurs procès-verbaux transcrivent simplement la lecture "comportementale" d'une scène de crime, d'un auteur et d'une victime, sans jamais prétendre "résoudre" l'affaire. L'angle de lecture du dossier par le Département est différent mais complémentaire.

### Une dimension psychologique

Une analyse comportementale consiste en

(1) Les analystes sont des spécialistes en sciences humaines et comportementales (criminologie, psychologie criminelle ou encore victimologie).

une étude pluridisciplinaire<sup>(1)</sup> d'un dossier criminel, réalisée à partir des éléments objectifs de la scène de crime, c'est-à-dire sans

prendre connaissance des hypothèses de travail des enquêteurs. Elle confère une dimension psychologique à l'enquête en axant les recherches sur le comportement criminel. Combinaison complexe de différentes techniques, cette procédure vise

à reconstituer les faits, comprendre les criminels et leur mode opératoire. Elle permet également de développer des hypothèses et d'identifier des liens entre des affaires pouvant impliquer un même auteur. Les analystes comportementaux utilisent leur propre méthode inspirée de travaux à l'étranger, mais aussi et surtout, développée au regard des particularités de la criminalité française et européenne. Les spécificités culturelles, historiques ou sociologiques sont donc prises en compte tout comme les principes du droit pénal français ou du système d'investigations judiciaires. À la lecture d'un procès-verbal du Département, il est important de garder à l'esprit qu'il ne peut y avoir de certitudes dans ce domaine, et que les éléments délivrés ne sont que des déductions et des suggestions. Loin d'être une fin en soi ou de prétendre détenir la vérité absolue, l'analyse est un moyen supplémentaire, un outil au service des enquêteurs.

### Un cadre d'intervention bien défini

(2) Homicides, viols et agressions sexuelles, incendies.

Le DSC est compétent en matière de crimes en série<sup>(2)</sup> mais aussi

pour tout fait criminel pouvant être qualifié d'"épisode unique". Il peut s'agir d'un homicide, d'un viol ou de tout acte criminel présentant des caractéristiques particulières, comme l'absence de mobile apparent. Les enlèvements de mineurs impliquent également l'intervention du Département dans le cadre du plan « *Alerte enlèvement* ».

Possible à tout moment de la procédure, jusqu'à la mise en examen, l'engagement du DSC s'effectue toujours à l'issue d'une étude de faisabilité positive. Cette étude a pour objectif de déterminer dans quelle mesure le département peut apporter son concours au demandeur, pour quelle mission et pour quelle plus-value. Existe-t-il ou non par exemple sur la scène de crime des signes comportementaux (ou Éléments d'alerte de comportement criminel particulier – EACCP, *cf.* encadré) pouvant permettre la réalisation d'un profil ? Sa saisine se réalise alors par voie de commission rogatoire ou de soit-transmis adressés directement par le magistrat au

(3) Art. 15-1 et R. 15.22 du Code de procédure pénale. Toute problématique (cadre juridique, type et libellé de la mission, *etc.*) peut être discutée sans formalisme particulier, en joignant directement les référents police judiciaire du DSC.

chef du Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD)<sup>(3)</sup>.

En fonction de

l'évènement ou des disponibilités, l'intervention se fera en trinôme (un référent police judiciaire et deux analystes) ou en binôme (un référent police judiciaire et un analyste). Le trinôme a l'avantage, notamment dans des affaires complexes, de permettre une confrontation intellectuelle de trois démarches individuelles. Ainsi la marge d'incertitude propre à toute démarche scientifique non corroborée par

(4) Enquêteur expérimenté spécialisé dans les atteintes aux personnes.

un résultat chiffrable s'en trouve réduite.

L'équipe est alors

constituée d'un référent police judiciaire<sup>(4)</sup> et

deux analystes comportementaux. Les militaires du département agissent en qualité d'Officiers de police judiciaire (OPJ)

(5) Le STRJD est inscrit aux catégories de services visées à l'article R15.22 du Code de procédure pénale.

compétents sur tout le territoire national<sup>(5)</sup>. Tous les actes effectués sont consignés par procès-verbaux, transmis aux

magistrats et intégrés dans la procédure. À noter que lors des conduites d'audition, les OPJ du DSC figurent au procès-verbal d'audition et leur présence est notifiée au suspect, dans le cadre de sa garde à vue. Le Département se transporte sur les lieux systématiquement, quel que soit le temps écoulé depuis la commission des faits et même si ces lieux ont été modifiés ou s'ils n'existent plus. Ce déplacement est essentiel à la mission, tant pour le travail d'empathie que doivent faire les analystes,

## DES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

Les Éléments d'alerte de comportement criminel particulier (EACCP) sont, en quelque sorte, des "clignotants" qui permettent au directeur d'enquête d'évaluer si l'appel au DSC est justifié et urgent. Ces éléments sont : des mutilations, des tortures et actes divers *ante* ou *post mortem*, l'ablation visible de membres ou d'organes, un corps laissé dans une posture dégradante ou humiliante, une mise en scène particulière des lieux, des inscriptions sur le corps, une multiplicité et/ou une variété de coups portés, l'usage de différents types d'armes, l'introduction d'objets dans le corps, la manifestation d'une violence extraordinaire ou anormale.

que pour la prise en compte du contexte économique-socioculturel. L'intervention se fait en urgence sur la scène de crime dans les cas d'homicides particuliers, lorsque un ou plusieurs éléments d'alerte de comportement criminel particulier sont détectés. Le DSC retient trois missions clés qui sont le profil d'auteur inconnu, la conduite d'audition et l'analyse comparative de cas.

### Le profil d'auteur inconnu

Il s'agit de dresser le portrait socio-psycho-pathologique de l'individu capable potentiellement de commettre le crime. En s'appuyant sur les données objectives de l'affaire, ses traits de personnalité seront

décrits ainsi que son mode de vie ou son comportement quotidien. Ainsi, son âge, son sexe, sa situation familiale, son environnement éducatif, son type d'emploi ou encore son statut socio-économique seront autant de points abordés par les analystes. Chacun de ces points sera argumenté et vérifiable, tous les éléments seront listés et expliqués de façon très concrète pour rester au plus près de l'objectif : la découverte de l'auteur. Cette analyse au cas par cas implique qu'il ne peut y avoir *a priori* deux profils identiques. Il sera donc possible d'identifier le sujet au sein de la population des suspects, des témoins ou de l'environnement proche de la victime.

Dans ses conclusions, le Département va donner une orientation à l'enquête et des pistes de recherches de suspects. Les analystes pourront, par exemple, mentionner la forte probabilité que l'auteur change son comportement habituel après la commission de l'infraction ou alors qu'il porte un intérêt particulier pour l'enquête. Le profil n'est pas simplement une pièce de procédure à classer après lecture. Il rejoint les autres éléments d'investigations, au même titre qu'un signalement en matière d'agression sexuelle par exemple. Le profil continue donc à "vivre" en fonction des nouveaux événements. Tenu régulièrement informé des avancées de l'enquête, le DSC pourra le modifier et l'affiner en posant éventuellement de nouvelles hypothèses de travail. Pour l'enquêteur, l'intérêt est de

## LE DSC EN QUELQUES DATES

**2001** : Création par le bureau police judiciaire de la direction générale de la gendarmerie nationale et mise en place du Groupe d'analyse comportementale (GAC) au STRJD situé à Rosny-sous-Bois.

**2002** : début de l'opérationnel, un binôme composé d'une analyste et d'un référent police judiciaire.

**Décembre 2002** : intégration de 2 analystes.

**Septembre 2004** : mutation de l'activité à l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale. Le Département comprend 3 analystes et 2 Référents PJ (RPJ).

**Septembre 2006** : mutation de l'activité à la division rapprochement et investigations judiciaires du STRJD. Le GAC devient le DSC.

**Août 2008** : le Département comprend 3 analystes et 3 RPJ.

**Début 2009** : réalisation du tableau d'effectifs autorisés soit 7, 3 RPJ dont le chef de département et 4 analystes.

soumettre aux analystes comportementaux les éventuels suspects qui, après le passage au travers du "filtre du profil", seront classés par ordre de pertinence.

### Au-delà du profilage...

DSC est également compétent pour la conduite d'audition. Cette seconde mission consiste à préparer et à appuyer "en direct" les enquêteurs, lors de l'audition d'un suspect présentant les caractéristiques d'une personnalité complexe ou lorsque les

(6) L'audition peut suivre ou non un profil.

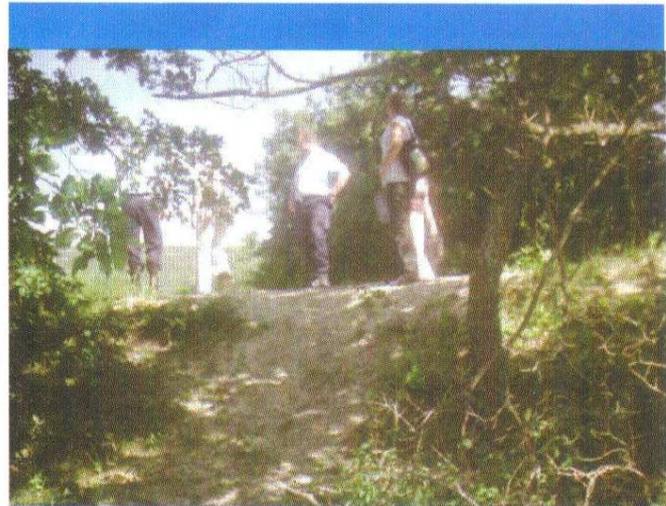
faits sont eux-mêmes, de nature particulière<sup>(6)</sup>.

Le département, dans son intervention, ne modifie pas fondamentalement les techniques classiques d'audition

(7) PROcessus Global de Recueil des Entretiens, des Auditions et des Interrogatoires (ProGREAL) est une méthode donnant aux enquêteurs les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans cette matière. Si l'acronyme est récent (2008), c'est le produit d'une réflexion portant sur une nouvelle technique d'audition initiée et menée par le Bureau police judiciaire de la gendarmerie nationale dès 2002. Cf. chef d'escadron E. André et lieutenant B. Soulez « Améliorer la technique d'audition – la méthode française », *Revue de la gendarmerie nationale*, n°216, 3<sup>e</sup> trimestre, p. 58 à 66.

ProGREAL<sup>(7)</sup>. Il les adapte en fonction des circonstances et de la problématique rencontrée. Ainsi, s'il n'est pas d'usage à l'égard d'une personne suspectée d'utiliser le tutoiement ou d'employer la compassion, le DSC pourra en revanche dans des cas particuliers préconiser

cet usage. Outre la mise en place d'un protocole adapté, les analystes disposent d'autres outils pour optimiser leur travail, dont l'analyse morphogestuelle. L'objectif est de mettre la personne placée en garde à

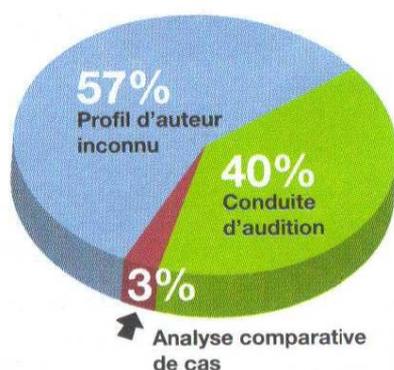


D.R.

Le Département des sciences du comportement se transporte sur les lieux systématiquement. Cette étape est essentielle tant pour le travail d'empathie que pour la prise en compte du contexte général.

vue dans les dispositions les plus favorables à la découverte de la vérité. Il ne s'agit pas de manipulation mentale dans le sens où l'on ne fait pas dire aux personnes entendues ce qu'elles n'ont pas fait. Lors de la réunion préparatoire à l'audition, des techniques ou des conseils seront donnés à l'enquêteur. Libre à lui de les utiliser, la conduite d'audition restant un outil dont seul le directeur d'enquête garde la maîtrise. Quand deux ou plusieurs affaires présentent des caractéristiques communes, l'enquêteur peut être amené à penser qu'il se trouve face à un seul et même auteur. Dès lors, le Département viendra confirmer ou infirmer cette hypothèse en analysant les éléments non objectifs des dossiers (la signature criminelle par exemple) :

## Répartition de l'activité du Département des sciences du comportement



il intervient alors pour une analyse comparative de cas. Ces affaires pourront faire éventuellement l'objet d'une analyse conjointe du Département de répression des violences aux personnes (DRVP) et du Département d'analyse criminelle (DAC) du STRJD. La mission s'inscrit dans une synergie de détection de phénomènes sériels développée au sein de la plateforme judiciaire de la DRIJ (Division rapprochements investigations judiciaires - en matière d'atteintes aux personnes) du STRJD. Elle est, sous cette forme, d'existence récente.

**B**ien qu'il soit délicat, voire impossible de mesurer l'impact réel des interventions du Département, il est toutefois possible de donner un panorama de son activité. Ainsi, depuis 2002, le DSC a traité 201 dossiers relatifs à des homicides, des viols et agressions sexuelles, des incendies volontaires et des disparitions d'enfants. À chaque fois, le Département a le souci d'épauler et de conseiller l'enquêteur dans la recherche de suspects, dans la compréhension du comportement criminel ou dans la conduite d'audition, bien au-delà de la mission précise qui lui a été confiée. Outre ses missions opérationnelles initiales, le DSC s'investit dans la recherche aux côtés de scientifiques français et

DSC

(8) On peut citer notamment le professeur Michel Benezech, psychiatre, criminologue, Jean-Pierre Veyrat, spécialiste de l'analyse morphogestuelle, Michel Saint-Yves, psychologue judiciaire à la sûreté du Québec à Montréal - Service de l'analyse du comportement, Éric Beauregard, criminologue et spécialiste en profilage géographique, professeur à l'université Simon Fraser à Burnaby - Canada.

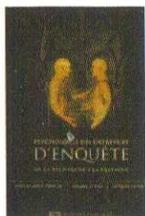
étrangers<sup>(8)</sup>. Il communique régulièrement dans des publications spécialisées nationales et internationales, plus particulièrement anglo-saxonnes. Le Département participe aussi à des séminaires

et conférences internationales, notamment en matière d'audition.

*« Il n'y a pas de crime parfait, il n'y a que des crimes impunis, ceux dont l'imperfection n'a pas été découverte. »*

Alain Demouzon, auteur de romans policiers.

## ALLER PLUS LOIN



**Psychologie des entretiens d'enquêtes, de la recherche à la pratique, Michel Saint-Yves, Jacques Landry (dir.), édition Yvon Blais, 2006, 507 pages.**

Rencontrer des gens, les questionner et les écouter, c'est la base de toute enquête. C'est là que commence la recherche de la vérité. Et pour mettre au jour la vérité, il existe des méthodes et des règles qu'il faut respecter. L'objectif de cet ouvrage est de partager des connaissances sur la psychologie des entretiens d'enquête, puis de faire le pont entre la recherche et la pratique. Seize spécialistes du Québec et de France partagent leur expérience et leur savoir dans ce collectif.



**MARIE-LAURE**

### BRUNEL-DUPIN

**Capitaine Marie-Laure Brunel-Dupin, officier de gendarmerie, adjoint au chef du département des sciences du comportement (STRJD) analyste comportementale.**

Titulaire d'une maîtrise de droit pénal, spécialisée en criminologie, sciences criminelles, psycho-criminologie et psychiatrie criminelle, la capitaine a suivi différents modules et stages à l'étranger et est également membre du groupe de travail sur les auditions (ProGREAI).



**PIERRE CHAIGNON**

**Capitaine Pierre Chaignon, officier de gendarmerie, chef du département des sciences du comportement (STRJD).**

Il est référent police judiciaire et membre du groupe de travail sur les auditions (ProGREAI).



**Élaboration d'un test d'analyse comportementale des crimes sexuels extrafamiliaux : principes médico-psychologiques et criminologiques généraux.**

**M. Bénézech et le Département d'analyse comportementale de la gendarmerie nationale (capitaines Pascal Thys, Pierre Chaignon et Marie-Laure Brunel-Dupin, lieutenants Elen Vuidard et Stéphanie Le Maoût), Annales médico-psychologique, février 2008.**

Après avoir précédemment élaboré un protocole standard pour l'analyse comportementale des homicides et autres crimes violents, les auteurs présentent les principes médico-psychologiques et criminologiques généraux d'un nouveau test spécifique aux agressions sexuelles extrafamiliales (pédophilie, viol, meurtre sexuel). Quatre grilles de lecture sont proposées : mode opératoire (technicité), mode opératoire (spatiotemporel), composante relationnelle (verbal et comportement), composante circonstancielle. Cette nouvelle méthode d'analyse de la scène du crime et des informations du dossier pénal peut être utilisée pour améliorer le profilage criminel, la qualité de l'enquête judiciaire, la qualité des expertises psychiatriques et enfin la recherche scientifique sur les agresseurs sexuels.